



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation et securite

Question écrite n° 5621

Texte de la question

M Arnaud Lepercq attire l'attention de M le ministre de l'interieur sur les deplacements tres frequents de corteges officiels et l'insecurite routiere qu'ils entrainent. De nombreux motards sont requisitionnes et l'automobiliste brusquement oblige de se ranger sur le cote sans se soucier de sa securite, voit trop souvent un nombre impressionnant de vehicules defiler sous ses yeux. S'il est necessaire d'assurer la securite des chefs d'Etat ou de representants officiels il n'en reste pas moins reel qu'elle ne doit pas se faire au detriment des citoyens. Aussi, il lui demande, au moment ou la circulation routiere devient de plus en plus difficile dans la capitale, s'il n'y a pas d'utilisation quelque peu abusive de ces corteges.

Texte de la réponse

Reponse. - De tout temps, les corteges officiels ont ete nombreux a Paris, capitale de la France et siege de nombreuses activites internationales. De tout temps, il a ete d'usage d'accorder a certains hotes etrangers une escorte motocycliste conforme aux prescriptions d'un protocole inchange depuis des annees. Les corteges constitues repondent a la meme necessite d'ordre public et de protocole, meme quand ils ne comportent aucune escorte motocycliste. Ces manifestations ne donnent pas lieu a des accidents de la circulation particulierement nombreux, et l'on ne decelle aucune augmentation significative ces dernieres annees. Ainsi, il n'existe aucune raison pour que la Republique ne traite pas ses hotes aussi bien que par le passe. En revanche, il est certain que l'intromission des corteges rapides dans une circulation de moins en moins fluide cree des problemes sur le debit general. Mais, cette question n'est qu'un epiphenomene dans le cadre plus general du traitement de la circulation parisienne. En tout etat de cause, toutes les dispositions sont prises pour reduire, au maximum, la gene des usagers sur la voie publique et sauvegarder la tradition d'accueil et de prestige de notre pays et de sa capitale.

Données clés

Auteur : [M. Lepercq Arnaud](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5621

Rubrique : Circulation routiere

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3305